

8775/15

(OR. fr)

VERSION PROVISOIRE

PRESSE 32
PR CO 24

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3387^e session du Conseil

Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 12 mai 2015

Président **Jānis Reirs**
Ministre des finances de la Lettonie

P R E S S E

SOMMAIRE¹**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES	3
SUIVI DE LA RÉUNION À RIGA.....	4
GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE	5
– Déséquilibres macroéconomiques: bilans approfondis.....	5
– Mise en œuvre de réformes structurelles	5
VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES - RAPPORT 2015 SUR LE VIEILLISSEMENT	8
SUIVI DE LA RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES DU G20	11
DIVERS	12
RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL	13
– Eurogroupe	13
– Petit déjeuner de travail des ministres	13
– Dialogue économique et financier avec les Balkans occidentaux et la Turquie	13

AUTRES POINTS APPROUVÉS*Espace économique européen*

– Réunion du Conseil de l'EEE	14
-------------------------------------	----

Élargissement

– Albanie	14
– Turquie	14

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**FONDS EUROPÉEN POUR LES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES**

Le Conseil a discuté de l'état d'avancement des négociations avec le Parlement européen au sujet d'une proposition de règlement établissant un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS).

La présidence poursuivra les négociations au nom du Conseil, en tenant compte des observations formulées.

Le Conseil a arrêté sa position de négociation le 10 mars 2015. Les négociations ont débuté le 23 avril, après que le Parlement ait arrêté sa position. Une troisième réunion de trilogue s'est tenue le 7 mai et une quatrième est prévue pour le 13 mai. L'objectif est d'achever les négociations d'ici la fin de mai, de manière à pouvoir adopter le règlement avant les vacances d'été. Cela permettrait de lancer de nouveaux investissements dès la mi-2015, comme prévu.

Le FEIS sera établi au sein de la Banque européenne d'investissement en vertu d'un accord entre la Commission et la BEI. Il soutiendra des projets dans un grand nombre de domaines, tels que les infrastructures en matière de transports, d'énergie et de haut débit, l'éducation, la santé, la recherche et le financement à risque pour les PME.

Le fonds servira à accroître la capacité de prise de risques. En assumant une partie des risques liés aux nouveaux projets à travers la couverture de la tranche des premières pertes, il permettra aux investisseurs privés de s'y associer à des conditions plus favorables.

Le fonds s'appuiera sur 16 milliards d'euros en garanties au titre du budget de l'UE et 5 milliards d'euros fournis par la BEI. Selon l'approche arrêtée par le Conseil et comme proposé par la Commission, les financements de l'UE proviendraient principalement du redéploiement de subventions issues du programme Horizon 2020 (recherche et innovation) et du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (réseaux dans les domaines des transports, de l'énergie et de la technologie numérique), ainsi que de marges non utilisées dans le budget.

Le règlement requiert une majorité qualifiée pour être adopté par le Conseil, en accord avec le Parlement européen. (base juridique: articles 172 et 173, article 175, troisième alinéa, et article 182, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne).

Le FEIS est un des éléments essentiels du "plan d'investissement pour l'Europe", d'un montant de 315 milliards d'euros, que la Commission a publié en novembre 2014.

[Communiqué de presse sur la position de négociation du Conseil concernant le règlement FEIS.](#)

[Communication de la Commission sur le plan d'investissement](#)

SUIVI DE LA RÉUNION À RIGA

La présidence a informé le Conseil sur les suites à donner à la réunion informelle des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales qui s'est tenue à Riga les 24 et 25 avril 2015.

Elle a mis l'accent sur les deux questions suivantes:

- Potentiel de croissance de l'UE: réformes structurelles;
- Union des marchés de capitaux.

La présidence a prévu une plus ample discussion sur l'Union des marchés de capitaux lors de la session du Conseil du 19 juin 2015.

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

- ***Déséquilibres macroéconomiques: bilans approfondis***
- ***Mise en œuvre de réformes structurelles***

Le Conseil a examiné:

- les bilans approfondis concernant les déséquilibres macroéconomiques dans 16 États membres, publiés par la Commission;
- la mise en œuvre de ses recommandations par pays 2014 sur les politiques économiques, budgétaires et en matière d'emploi dans le cadre du Semestre européen, l'exercice annuel de surveillance des politiques mis en place au niveau de l'UE.

Il a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil:

1. NOTE AVEC SATISFACTION la publication par la Commission des rapports par pays (un rapport intégré unique pour chaque pays) qui analysent les politiques économiques de chaque État membre et de la zone euro dans son ensemble, dans lesquels sont inclus les bilans approfondis dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), ainsi que de la communication qui l'accompagne, résumant les principales conclusions de ces bilans approfondis;
2. CONSIDÈRE que cette rationalisation du Semestre européen constitue une première étape utile en vue d'améliorer l'examen des politiques économiques des États membres et le débat sur la question, permettant une plus grande transparence et un retour d'information au sujet de l'analyse de la Commission. À l'avenir, il conviendra de renforcer encore l'adhésion et la surveillance multilatérale dans le but de consolider le processus;

I. BILANS APPROFONDIS

3. ESTIME que les bilans approfondis sont correctement structurés et présentent une analyse détaillée des déséquilibres dans chacun des États membres examinés, compte tenu des circonstances et des données qualitatives propres aux pays concernés. Des outils d'analyse pertinents au vu des difficultés spécifiques de chaque économie sont également utilisés;

4. CONVIENT que seize des États membres examinés et répertoriés dans le rapport 2015 de la Commission sur le mécanisme d'alerte (Belgique, Bulgarie, Allemagne, Irlande, Espagne, France, Croatie, Italie, Hongrie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovénie, Finlande, Suède et Royaume-Uni) connaissent des déséquilibres macroéconomiques dont la nature et l'ampleur varient; ESTIME qu'une plus grande transparence quant aux critères de classification des déséquilibres macroéconomiques ainsi qu'une stabilité et une prévisibilité accrues de la procédure proprement dite seraient souhaitables; CONVIENT que, depuis l'année dernière, les déséquilibres en Slovénie ne devraient plus être jugés excessifs, même si la forte participation de l'État au capital des entreprises et la fragilité persistance du secteur financier justifient encore une surveillance particulière. Cette amélioration résulte des mesures décisives qui ont été prises pour restructurer le système bancaire. Par ailleurs, l'amélioration des résultats à l'exportation et des conditions de la croissance ont réduit les risques par rapport à l'année dernière, en particulier ceux qui ont trait à la viabilité de la position extérieure;
5. CONVIENT avec la Commission que cinq États membres (Bulgarie, France, Croatie, Italie et Portugal) présentent des déséquilibres excessifs et APPROUVE l'intention de la Commission d'examiner, en mai, les mesures de la France et de la Croatie en tenant compte du niveau d'ambition des programmes nationaux de réforme et d'autres engagements présentés pour cette date et de décider si d'autres mesures doivent être prises au titre du volet correctif de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
6. SOULIGNE qu'il faut des mesures et un engagement résolu en faveur de réformes structurelles dans tous les États membres, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des déséquilibres macroéconomiques, notamment si ceux-ci compromettent le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Il convient de remédier au problème des déséquilibres de manière durable, de manière à réduire les risques, faciliter le rééquilibrage des économies de l'UE et créer les conditions propices à une croissance et des emplois durables; INVITE la Commission à présenter des recommandations bien ciblées et cohérentes à l'intention des États membres pour corriger les déséquilibres macroéconomiques dans le cadre du Semestre européen;
7. SE FÉLICITE des projets de la Commission concernant la surveillance particulière des recommandations adressées par le Conseil aux États membres qui enregistrent des déséquilibres excessifs (Bulgarie, France, Croatie, Italie et Portugal). Certains États membres de la zone euro (Irlande, Espagne et Slovénie) qui connaissent des déséquilibres requérant l'adoption de mesures décisives feront également l'objet d'une surveillance particulière, pour laquelle la Commission est INVITÉE à définir les grandes lignes d'un calendrier et d'un contenu concrets. Conformément à la pratique établie, pour l'Irlande, l'Espagne et le Portugal, cette surveillance particulière reposera sur la surveillance post-programme afin d'éviter les doubles emplois;

8. ADMET qu'un certain nombre de déséquilibres macroéconomiques sont en cours de correction, mais SOULIGNE que des risques élevés subsistent dans certains États membres. En particulier, l'ampleur des passifs extérieurs rend les pays débiteurs vulnérables et l'amélioration des comptes courants ne suffit pas toujours à réduire le volume de la dette extérieure. Bien que les pertes de compétitivité des prix par rapport aux niveaux d'avant la crise aient été partiellement corrigées dans plusieurs pays débiteurs, le renforcement de la croissance des exportations grâce à de nouveaux efforts structurels reste une priorité pour atteindre un rééquilibrage durable et favorable à la croissance. Dans le même temps, les excédents courants demeurent importants dans certains États membres, traduisant dans une certaine mesure une faiblesse de la demande intérieure en partie liée au niveau peu élevé des investissements des secteurs privé et public; par ailleurs, SOULIGNE que les niveaux élevés de la dette privée et publique demeurent un problème important dans certains pays, également dans un contexte d'inflation faible et de taux de croissance modérés. Des réformes structurelles sont nécessaires pour stimuler le potentiel de croissance et lutter contre le chômage élevé, notamment chez les jeunes et les chômeurs de longue durée;

II. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS PAR PAYS

9. SE FÉLICITE des progrès réalisés d'une manière générale pour donner suite aux recommandations par pays et aux recommandations pour la zone euro pour 2014-2015; NOTE que la mise en œuvre des réformes est inégale selon les domaines d'action et les pays, et CONVIENT que celle-ci doit être accélérée afin que chaque État membre puisse faire face aux difficultés qui lui sont propres et qu'une reprise économique rapide et durable puisse être assurée;
10. CONVIENT que des réformes structurelles dans les marchés des services, des produits et du travail ainsi que des politiques budgétaires responsables sont nécessaires dans l'ensemble des États membres pour renforcer et maintenir la reprise économique, corriger les déséquilibres préjudiciables, parvenir à la viabilité budgétaire, améliorer les conditions de l'investissement et renforcer le marché unique, libérant ainsi le potentiel de croissance des économies des États membres;
11. ATTEND AVEC INTÉRÊT la publication par la Commission, vers la mi-mai, des recommandations par pays pour 2015-2016, qui permettront de mener les discussions multilatérales approfondies qui s'imposent avant l'adoption des recommandations par le Conseil ECOFIN; INVITE la Commission à tenir compte des discussions sur les rapport par pays et des programmes nationaux de réforme lorsqu'elle élaborera les recommandations par pays pour 2015;
12. SOULIGNE que les recommandations par pays devraient être axées sur les questions d'intérêt macroéconomique qui nécessitent d'urgence des mesures, afin de donner à ces questions une plus grande visibilité dans le cadre du débat politique au niveau national. Dans le même temps, les défis communs à la zone euro et à l'UE dans son ensemble continueront d'être répertoriés et de faire l'objet d'une surveillance; JUGE qu'il est important de maintenir une base analytique saine et transparente pour les recommandations par pays et de préserver l'égalité de traitement en veillant à la cohérence dans le temps et entre les pays."

VIABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES - RAPPORT 2015 SUR LE VIEILLISSEMENT

Le Conseil s'est penché sur les projections concernant les dépenses liées au vieillissement de la population des États membres au cours de la période 2013-2060, sur la base d'un rapport conjoint du Comité de politique économique et de la Commission.

Il a approuvé le rapport et a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. La crise économique et financière pèse lourdement sur les finances publiques et creuse les déficits et l'endettement. Il est donc particulièrement important, dans les circonstances présentes, de veiller à la viabilité à long terme des finances publiques. Le Conseil SOULIGNE la nécessité de procéder à un assainissement budgétaire approprié et propice à la croissance et de poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles afin d'accroître la viabilité des finances publiques.
2. C'est dans ce contexte que le Conseil APPROUVE le rapport 2015 sur le vieillissement: projections économiques et budgétaires pour les 28 États membres de l'UE et la Norvège (2013-2060), élaboré par le Comité de politique économique (groupe de travail "Vieillissement") et la Commission (DG ECFIN), sur la base de méthodes et d'hypothèses définies d'un commun accord. Conformément aux éditions précédentes, les projections qui figurent dans le rapport 2015 sur le vieillissement portent sur les dépenses publiques dans le domaine des pensions, des soins de santé, des soins de longue durée, de l'éducation et des prestations de chômage.
3. Le Conseil MET L'ACCENT sur les principales conclusions du rapport 2015 sur le vieillissement:
 - Sur l'ensemble de la période 2013-2060, la croissance annuelle moyenne du PIB dans l'UE devrait être de 1,4 %, comme le prévoyait déjà le rapport 2012 sur le vieillissement. Toutefois, le potentiel de croissance varie considérablement d'un État membre à l'autre.
 - Au total, les dépenses publiques liées à l'âge dans l'UE devraient augmenter de 1,4 point de pourcentage du PIB entre 2013 et 2060 pour atteindre 27 % du PIB en 2060, avec des écarts importants entre pays. Hors prestations de chômage, (dépense strictement liée à l'âge), l'augmentation se montera à 1,8 point de pourcentage du PIB entre 2013 et 2060 dans l'UE, pour atteindre 26,3 % du PIB en 2060.
 - Compte tenu d'hypothèses macroéconomiques plus défavorables, tel le scénario de risque TPF (productivité totale des facteurs), les dépenses publiques strictement liées au vieillissement pourraient augmenter de 2,1 points de pourcentage du PIB entre 2013 et 2060. En raison des réformes récemment mises en œuvre et des prévisions d'une évolution démographique plus favorable pour l'UE dans son ensemble qui figurent dans l'étude EUROPOP2013, les projections relatives à l'augmentation des dépenses totales liées à l'âge sur la période 2013-2060 ont été considérablement revues à la baisse par rapport aux calculs effectués en 2012 (3,3 points de pourcentage du PIB).

- D'après les prévisions, après avoir augmenté jusqu'en 2040, en liaison également avec l'arrivée de la génération du baby-boom à l'âge de la retraite, les dépenses publiques pour les retraites reviendront en 2060 à un niveau proche de celui de 2013 (11,3 % du PIB pour l'UE). Les situations sont très diverses d'un État membre à l'autre, qu'il s'agisse de différences de degré et de rythme de vieillissement, des caractéristiques des régimes nationaux de retraite et, notamment, de l'état d'avancement des réformes structurelles sur le plan national. Dans la plupart des pays, les réformes engagées récemment en matière de retraite ont eu un effet positif tangible en contenant la progression des dépenses publiques. Ces réformes ont également contribué au relèvement de l'âge effectif de départ à la retraite et donc du volume de la main-d'œuvre employée. Toutefois, dans certains États membres, l'ampleur des réformes est encore insuffisante pour infléchir la hausse des dépenses publiques au titre des retraites.
 - Selon le scénario de référence établi par le groupe de travail "Vieillissement", les dépenses publiques en matière de soins de santé et de soins de longue durée devraient augmenter de 2 points de pourcentage du PIB entre 2013 et 2060 dans l'UE, avec des différences considérables entre pays, pour atteindre 10,6 % du PIB en 2060, cette augmentation étant principalement due à l'évolution démographique. Si l'on tient compte de l'évolution que pourraient connaître des facteurs de coût non démographiques dans les dépenses de soins de santé et de soins de longue durée, comme le prévoit le scénario de risque établi par le groupe de travail "Vieillissement", l'augmentation prévue des dépenses liées aux soins pourrait même s'élever à 4 points de pourcentage du PIB entre 2013 et 2060.
4. Compte tenu des projections actualisées des dépenses liées au vieillissement et de la situation économique actuelle et tout en se félicitant des réformes récemment engagées dans de nombreux États membres, le Conseil RÉAFFIRME qu'il est nécessaire de poursuivre une stratégie appropriée au niveau de l'UE dans tous les domaines liés à l'âge, notamment les réformes en matière de retraites, de soins de santé et de soins de longue durée, tout en tenant compte des particularités de chaque pays, et d'éviter toute mesure allant à contre-courant des réformes déjà entreprises pour renforcer la viabilité des systèmes. Il faut pour cela mettre promptement en œuvre les recommandations par pays formulées dans le cadre du Semestre européen et la stratégie en trois volets visant à s'attaquer aux conséquences économiques et budgétaires du vieillissement, cette stratégie consistant à réduire la dette publique, à augmenter les taux d'emploi et la productivité et à réformer le régime des retraites, des soins de santé et des soins de longue durée.
5. En particulier, le Conseil SOULIGNE que des mesures supplémentaires doivent encore être prises par les États membres, bien qu'à des degrés divers, pour augmenter l'âge effectif du départ à la retraite, en évitant notamment la sortie précoce du marché du travail et en faisant dépendre l'âge légal du départ à la retraite ou les prestations de retraite de l'espérance de vie. En outre, le Conseil, rappelant ses conclusions du 7 décembre 2010, INVITE les États membres à concilier, au cours des prochaines décennies, la nécessité d'assurer un accès universel aux soins de santé et aux soins de longue durée et de répondre à une demande croissante liée au vieillissement de la population ainsi qu'aux attentes toujours plus grandes des patients en raison de l'évolution technologique avec la nécessité de réduire les niveaux élevés d'endettement public. Cela met en évidence la nécessité d'évaluer la performance des systèmes de soins de santé et de soins à long terme et de mettre en œuvre les réformes judicieuses qui s'imposent pour mieux utiliser les deniers publics et fournir des soins de santé et des soins à long terme de haute qualité.

6. Le Conseil INVITE la Commission à intégrer ces éléments liés aux défis du vieillissement et d'autres données pertinentes, notamment des estimations actualisées concernant la croissance potentielle du PIB à plus court terme¹, dans son analyse et dans la surveillance qu'elle exerce dans le cadre du Semestre européen, et à tenir compte de leurs effets dans tous les domaines pertinents de la coordination des politiques économiques de l'UE.
7. Le Conseil INVITE la Commission à procéder d'ici la fin de 2015 à l'évaluation périodique approfondie et globale de la viabilité des finances publiques, en utilisant cet ensemble de projections actualisées complètes et comparables. Le Comité de politique économique devrait rendre compte au Conseil sur la base de cette évaluation.
8. Le Conseil INVITE le Comité de politique économique à mettre à jour, d'ici l'automne 2018, son analyse des implications économiques et budgétaires du vieillissement de la population, sur la base de nouvelles projections démographiques que doit fournir Eurostat en étroite coopération avec les instituts nationaux de statistique (INS). Par ailleurs, le Conseil INVITE Eurostat à fournir systématiquement des mises à jour annuelles de ses projections démographiques, notamment en ce qui concerne les flux migratoires, à utiliser au cours de la période de prévision à court et à moyen terme."

¹ Le 1^{er} avril 2015, le Comité de politique économique a approuvé une approche révisée concernant les prévisions de l'accroissement de la population aux fins de l'estimation du PIB potentiel de l'Irlande, de la Lettonie et de la Lituanie.

SUIVI DE LA RÉUNION DES MINISTRES DES FINANCES DU G20

Le Conseil a pris note des résultats de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 qui s'est tenue à Washington D.C. les 16 et 17 avril 2015.

Il a invité le Comité économique et financier à préparer la prochaine réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20, qui se tiendra à Ankara, Turquie, les 4 et 5 septembre 2015.

Cette deuxième réunion des ministres des finances du G20 dans le cadre de la présidence turque a été consacrée à l'évolution de la situation économique mondiale, aux stratégies du G20 en faveur de la croissance, aux investissements, à la réforme du FMI, aux réformes du secteur financier et aux questions fiscales internationales.

DIVERS

Le Conseil a fait le point sur les travaux en cours concernant les dossiers relatifs aux services financiers.

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL**– *Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont participé à une réunion de l'Eurogroupe le 11 mai 2015. Ils ont été informés des discussions concernant la liste globale et détaillée de réformes en Grèce et ont discuté de la situation économique à la lumière des prévisions économiques de printemps de la Commission. Ils ont en outre examiné l'évolution de l'inflation et des taux de change. Les ministres ont partagé leurs expériences concernant le renforcement des cadres budgétaires et ont discuté des moyens d'améliorer la gouvernance économique dans la zone euro. L'Eurogroupe s'est également félicité des progrès accomplis par l'Irlande sur les questions d'ordre budgétaire, financier et structurel, dont il est fait mention dans le troisième rapport sur la surveillance post-programme (à la suite de la sortie de l'Irlande de son programme d'ajustement macroéconomique).

[Principaux résultats de la réunion de l'Eurogroupe](#)**– *Petit déjeuner de travail des ministres***

Les ministres ont participé à un petit déjeuner de travail afin de discuter de la situation économique. Ils ont également fait le point sur les travaux relatifs à la flexibilité dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance de l'UE et au soutien financier à la Roumanie.

– *Dialogue économique et financier avec les Balkans occidentaux et la Turquie*

Les ministres ont rencontré leurs homologues des Balkans occidentaux et de la Turquie au cours d'un déjeuner de travail. Ils ont élaboré des conclusions communes.

[Conclusions communes](#)

AUTRES POINTS APPROUVÉS

Espace économique européen

Réunion du Conseil de l'EEE

Le Conseil a pris acte des préparatifs en vue de la réunion du [Conseil de l'EEE](#) qui se tiendra le 18 mai 2015 à Bruxelles.

Élargissement

Albanie

Le Conseil a approuvé la position commune de l'UE en vue de la septième réunion du Conseil de stabilisation et d'association entre l'UE et l'Albanie, qui se tiendra le 18 mai 2015 à Bruxelles.

Turquie

Le Conseil a défini la position de l'UE en vue de la 53^e réunion du Conseil d'association UE-Turquie, qui se tiendra le 18 mai 2015 à Bruxelles.
